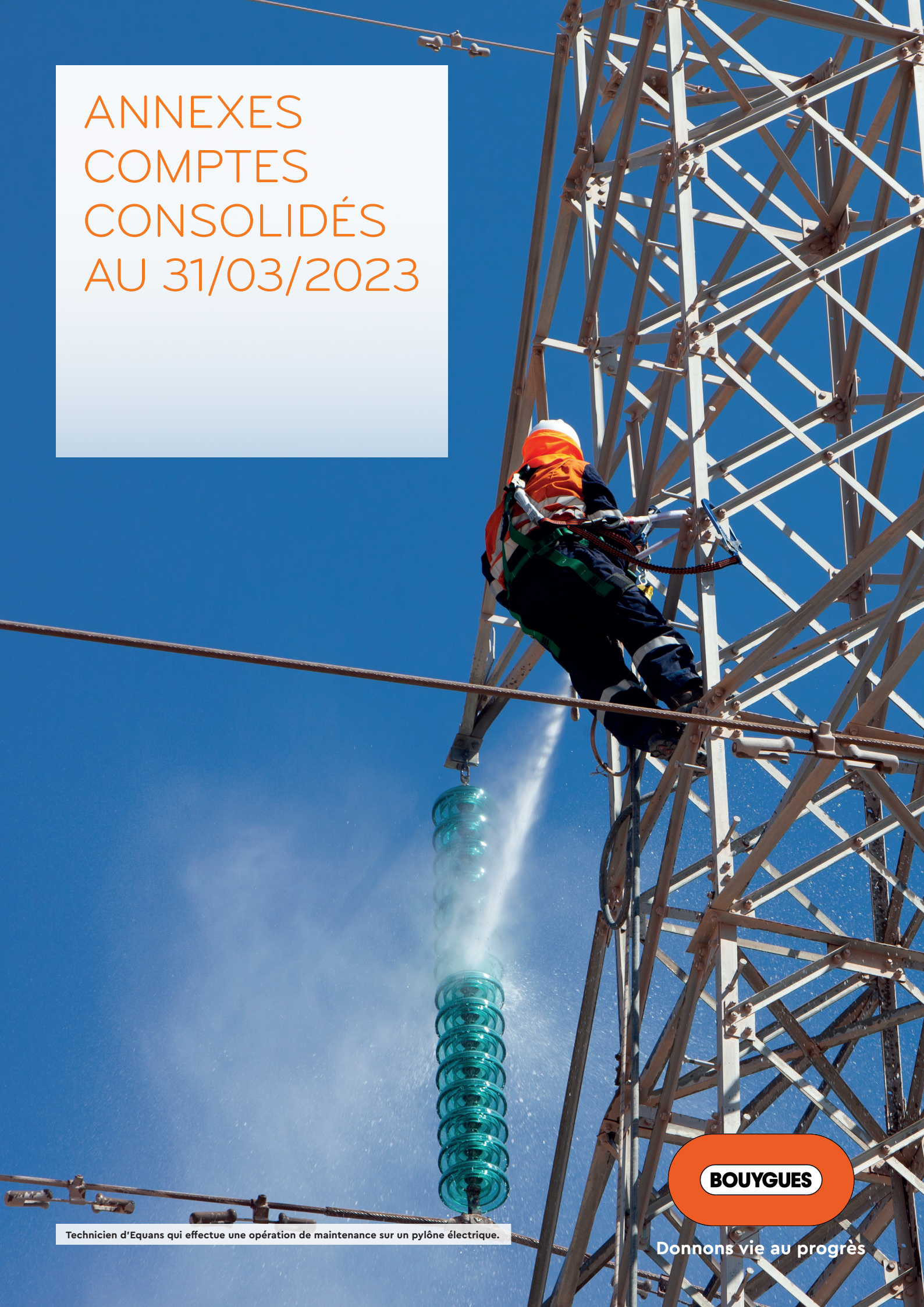


ANNEXES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/03/2023



BOUYGUES

Technicien d'Equans qui effectue une opération de maintenance sur un pylône électrique.

Donnons vie au progrès

SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS	3
NOTE 2	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE.....	6
NOTE 3	ACTIF NON COURANT	8
NOTE 4	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	10
NOTE 5	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	10
NOTE 6	DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES	11
NOTE 7	VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	12
NOTE 8	CHIFFRE D'AFFAIRES	12
NOTE 9	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL.....	13
NOTE 10	IMPÔT	14
NOTE 11	INFORMATION SECTORIELLE	15
NOTE 12	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	18
NOTE 13	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	18

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs du premier trimestre 2023

Les principales opérations et acquisitions du premier trimestre 2023 sont présentées ci-après :

- Le 4 janvier 2023, Bouygues Construction a apporté à Equans l'intégralité des actions composant le capital de ses activités Energies & Services (sociétés Bouygues Energies & Services, Kraftanlagen Energies & Services GmbH). L'intégralité des actions Equans reçues par Bouygues Construction en rémunération de cet apport a été distribuée à ses actionnaires, soit à Bouygues SA et à SFPG.

Les activités Energies & Services de Bouygues, qui étaient rattachées à Bouygues Construction sur l'exercice 2022, sont rattachées au secteur IFRS 8 « Equans » depuis début janvier 2023. La contribution dans les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2023 du pôle « Equans » est communiquée en note 11 de l'annexe.

Ce transfert a été réalisé sur la base de la valeur comptable historique des activités Energies & Services chez Bouygues Construction dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun et est sans impact sur les comptes consolidés de Bouygues.

- Le 9 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement qui s'inscrit dans une série de contentieux lancés par Free Mobile à l'encontre de ses concurrents et de leurs offres groupant smartphones et forfaits mobiles, dites « avec subvention ». Cette affaire opposant Free Mobile et Bouygues Telecom concerne d'anciennes offres de Bouygues Telecom. Ce jugement condamne Bouygues Telecom à verser à Free Mobile 308 millions d'euros de dommages et intérêts, et indique que « l'exécution provisoire est de droit », ce qui selon Bouygues Telecom, est inexact s'agissant d'une procédure introduite avant le 1^{er} janvier 2020. Bouygues Telecom conteste ce jugement avec la plus grande vigueur et considère que ses offres groupées sont légales. Bouygues Telecom estime avoir toujours œuvré dans le strict respect des règles de droit et au bénéfice de ses clients. Ce jugement n'est pas définitif et Bouygues Telecom a fait appel devant la Cour d'appel de Paris. Par une ordonnance du 5 avril 2023, le premier président de la Cour d'appel de Paris a estimé qu'il ne lui appartient pas d'examiner si les premiers juges ont ordonné l'exécution provisoire du jugement sur la base d'un texte inapplicable, cette question relevant du fond du litige. Il a par ailleurs débouté Bouygues Telecom de sa demande d'arrêt de l'exécution provisoire, considérant que la preuve d'une impossibilité d'exécuter le jugement n'était pas rapportée. Bien que Bouygues Telecom conteste toujours la validité de cette exécution provisoire, Free Mobile a indiqué son intention de faire exécuter le jugement. Le risque pour Bouygues Telecom de devoir décaisser à court terme le montant susmentionné est par conséquent élevé. Les procédures se poursuivent sur le fond et sur la validité de l'exécution provisoire.
- Le 15 février 2023, les groupes France Télévisions, M6 et TF1, ont annoncé leur décision d'arrêter la plateforme Salto et sa mise en dissolution en vue de sa liquidation. La société Salto a mis fin à son service le 27 mars 2023. Au 31 décembre 2022, les pertes cumulées depuis l'origine avaient été imputées à l'avance en compte-courant (considérée comme une composante de la quote-part d'investissement du groupe dans la société), et l'excédent avait été comptabilisé en provision pour charges. Cette position n'a pas évolué sur le 1^{er} trimestre 2023.

1.2 Faits significatifs du premier trimestre 2022

Les principales opérations et acquisitions du premier trimestre 2022 sont présentées ci-après :

- Au cours du second semestre 2021, afin de se prémunir contre une hausse des taux d'intérêts, Bouygues SA a mis en place une pré-couverture dans la perspective du refinancement de l'emprunt obligataire à échéance 2023. Dès la signature en novembre 2021 par Bouygues de la promesse d'achat d'Equans auprès d'Engie, Bouygues a pris la décision de mettre en place des opérations de pré-couverture pour refinancer sur les marchés obligataires le crédit syndiqué destiné à l'acquisition d'Equans. Ces opérations ont été traitées entre novembre 2021 et janvier 2022, pour partie sous forme de swaps contingents de pré-couverture subordonnés à la réalisation de l'acquisition d'Equans.

Au 31 mars 2022, la juste valeur de l'ensemble des swaps de pré-couverture s'élevait à 439 millions d'euros (dont 165 millions d'euros au titre des swaps contingents) avant impôts différés passifs de 113 millions d'euros, et était comptabilisée à l'actif du bilan en « Instruments financiers – Couverture des dettes financières ». Elle s'élevait à 38 millions d'euros avant impôts différés au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des swaps de pré-couverture mis en place dans le cadre de l'acquisition d'Equans s'élevait à 1 015 millions d'euros avant impôts différés et était comptabilisée pour 146 millions d'euros à l'actif du bilan en « Instruments financiers – Couverture des dettes financières » et pour 869 millions d'euros en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » suite à l'encaissement des soultes sur les emprunts obligataires de mai et novembre 2022. La variation de cette juste valeur de swaps de pré-couverture sur l'exercice 2022 était comptabilisée pour 977 millions d'euros en « Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres ». La juste valeur sera reprise au rythme de l'amortissement des emprunts obligataires couverts. Le montant d'impôt dû à la suite de l'encaissement des swaps de pré-couverture s'élevait à 224 millions d'euros. Il a été partiellement compensé par l'imputation de la totalité des déficits de l'intégration fiscale chez Bouygues SA et de ce fait 146 millions d'euros ont été payés sur 2022 à ce titre.

- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom et Cellnex ont signé un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 1 350 nouveaux sites Mobile à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Cellnex, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom dispose d'une option d'achat des titres de Cellnex exerçable entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2045, 2050 et 2055, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 février 2022, Bouygues Telecom, Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) et Phoenix France Infrastructures ont signé un accord pour la création d'une société destinée à acquérir 2 000 sites Mobile en Zone Très Dense et d'en déployer jusqu'à 400 supplémentaires. Cette société, filiale directe de Phoenix France Infrastructures, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Bouygues Telecom dispose désormais d'une option d'achat de titres de Phoenix France Infrastructures exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2038, puis tous les 2 ans jusqu'en 2051, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de ces deux sociétés.
- Le 24 février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Bouygues, ayant très peu d'activité dans ces deux pays, n'est pas directement impacté par le conflit en cours. En effet, en 2021, Bouygues a réalisé 123 000 euros de chiffre d'affaires en Russie et 24 000 euros en Ukraine. En 2022, aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé dans ces deux pays. Néanmoins, le Groupe reste très vigilant quant aux évolutions macroéconomiques et à leurs répercussions directes et indirectes sur les activités et les résultats du Groupe.
- Le 28 février 2022, TF1 a annoncé avoir reçu une promesse d'achat de la chaîne TFX (canal 11 de la TNT) d'Altice Media et lui avoir consenti une exclusivité. Le 8 avril 2022, TF1 a annoncé la finalisation avec Altice des accords relatifs à cette cession.

Le 24 mars 2022, TF1 et M6 ont signé un accord avec France Télévisions concernant le rachat de la participation de 33,33 % de France Télévisions dans Salto, le service de vidéo à la demande par abonnement détenu à parts égales par France Télévisions, TF1 et M6. Par cet accord, les groupes TF1 et M6 s'engageaient, en cas de réalisation de leur projet de fusion, à racheter la participation de 33,33 % de France Télévisions pour une valeur définitive de 45 millions d'euros.

La réalisation de ces deux opérations restait soumise à la réalisation du projet de fusion entre le groupe TF1 et le groupe M6, qui a été abandonné au cours du second semestre 2022.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 mars 2023

- Le 14 avril 2023, Bouygues a annoncé le lancement d'une nouvelle opération d'épargne à effet de levier dénommée Bouygues Confiance n°12. Cette augmentation de capital d'un montant maximum de 150 millions d'euros, prime d'émission incluse, est réservée aux salariés des sociétés françaises du Groupe, via un FCPE dont les parts sont bloquées pendant une période de cinq ans, sauf déblocage anticipé autorisé par la loi. Elle aura pour effet la création d'un maximum de 6 845 564 actions Bouygues nouvelles émises au prix de souscription de 21,912 euros. Le FCPE exercera les droits de vote attachés aux actions ainsi créées.

Les actions nouvelles qui seront créées porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2023. L'admission desdites actions aux négociations sur le marché Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions Bouygues existantes, devrait intervenir dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital, prévue le 27 juin 2023. Pour mémoire, 8 045 000 actions ont été annulées en 2022 en prévision notamment de cette opération.

- Le 3 juillet 2019, le tribunal d'appel de Singapour a confirmé la décision de première instance mettant à la charge de Dragages Singapour, filiale de Bouygues Construction, les coûts de réfection de l'ensemble du bardage de la façade de la tour Centennial livrée en 1997, faisant suite à la chute en 2004, puis en 2011, de panneaux de la façade. Le 19 avril 2023, Dragages Singapour a été condamnée par la Haute Cour de la République de Singapour à payer 39 millions d'euros non décaissés à ce jour. Cette décision est susceptible d'appel, non suspensif de son exécution. Les comptes du premier trimestre 2023 intègrent un complément de provision permettant de couvrir le risque estimé par la direction du Groupe.
- Après la sélection de la chaîne TF1 par l'ARCOM le 22 février dernier dans le cadre de l'appel à candidature pour sa diffusion sur la TNT, TF1 a signé le 27 avril 2023 une nouvelle convention avec l'Autorité, lui permettant l'utilisation de la fréquence TNT à compter du 6 mai 2023 pour une durée de 10 ans.
- À la suite d'une décision du Conseil de la concurrence intervenue le 9 mai 2007, la Région Île-de-France (la « Région ») avait entamé, courant 2008, une série de procédures visant à obtenir réparation du préjudice qu'elle estimait avoir subi du fait des pratiques anticoncurrentielles d'entreprises du secteur de la construction à l'occasion de l'attribution des différents marchés de rénovation des lycées en Île-de-France.

Le Tribunal des conflits ayant jugé, le 16 novembre 2015, que ce litige relevait des juridictions administratives, la Région avait, le 28 mars 2017, saisi le tribunal administratif de Paris de plusieurs requêtes indemnitaires (une par lycée concerné) aux fins de condamnation in solidum des co-auteurs du dommage au paiement d'une indemnité d'un montant de 16,4 % du prix payé pour chaque lycée.

Par plusieurs jugements en date du 29 juillet 2019, le tribunal administratif de Paris a déclaré prescrites les actions indemnitaires engagées.

Sur appel de la Région, la cour administrative d'appel, par deux arrêts du 19 février 2021, a jugé que l'action en responsabilité de la Région n'était pas atteinte par la prescription et a ordonné une mesure d'expertise aux fins d'évaluation du préjudice. Des pourvois en cassation devant le Conseil d'Etat ont été formés contre ces arrêts par les entreprises concernées, parmi lesquels ceux des sociétés du Groupe formés le 19 avril 2021. Le Conseil d'Etat ayant choisi de séquencer l'examen de ces pourvois, il a rendu le 9 mai 2023 une première série de décisions rejetant un premier groupe de pourvois. La décision du Conseil d'Etat sur les pourvois des sociétés du Groupe est attendue dans les prochaines semaines ; elle devrait contenir une solution identique, les mêmes moyens ayant été développés.

L'expertise ordonnée par la Cour administrative d'appel en 2021, suspendue dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, va donc maintenant reprendre.

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 31 mars 2023 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 présentés dans le document d'enregistrement universel déposé le 22 mars 2023 auprès de l'AMF.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Reporting Interpretations Committee* (« IFRIC »), à présent appelé *IFRS Interpretation Committee*, ou émises par l'organisme qui l'a précédé, le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 31 mars 2023, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire), devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent le bilan, le compte de résultat, l'état des produits et charges comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 mai 2023.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 31 mars 2023 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2022.

La Direction du Groupe a établi les comptes consolidés intermédiaires condensés en prenant en compte des estimations et hypothèses telles que décrites en note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires condensés sont les suivantes :

- Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt des sociétés au titre de la période est évaluée selon les principes définis par la norme IAS 34 sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période (sauf pour les sociétés françaises de l'intégration fiscale de Bouygues SA dont la charge d'impôt est appréciée selon une imposition réelle à la fin de période).
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des avantages du personnel correspondent au prorata des charges estimées sur l'année, calculées sur la base des hypothèses actuarielles et des prévisions réalisées au 31 décembre 2022. Les effectifs, les salaires ou hypothèses actuarielles peuvent être mis à jour lorsque l'impact est significatif.

Au 31 mars 2023, une augmentation des taux d'actualisation utilisés pour les indemnités de fin de carrière de 58 points de base en moyenne par rapport au 31 décembre 2022 a été constatée mais non prise en compte sur le trimestre. Les taux utilisés pour les pensions sont relativement stables par rapport au 31 décembre 2022.

L'impact d'une hausse ou d'une baisse complémentaire des taux d'actualisation en France et à l'international sur les montants des provisions enregistrées s'élèverait à :

	Hypothèse	Hausse	Baisse
Indemnités de fin de carrière (France)	70 points de base	(40)	46
Pensions (International)	50 points de base	(84)	86

Par ailleurs, une variation à la hausse du taux d'augmentation des salaires en France de 50 points de base, entraînerait une augmentation de la provision pour 28 millions d'euros.

Ces impacts seraient appréhendés dans l'état des produits et charges comptabilisés.

Le 15 avril 2023, la réforme des retraites portant sur le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite en France a été publiée au Journal Officiel. L'étude des impacts sur le Groupe est en cours.

2.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Au 31 mars 2023, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2022, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2023.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023
 - Amendements à IAS 12

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 12 relatifs à la comptabilisation initiale d'impôts différés relatifs à des actifs et passifs issus de la même transaction. Ces modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif, comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 11 août 2022. L'analyse des impacts est en cours et sera finalisée au cours de l'exercice 2023. A ce stade de l'analyse, l'impact sur le Groupe apparaît non significatif.

2.4 Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à une faible activité du premier trimestre, principalement chez Colas en raison des conditions climatiques. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux principes IFRS, le chiffre d'affaires intermédiaire est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

Note 3 Actif non courant

3.1 Goodwill

3.1.1 Évolution de la valeur nette sur le premier trimestre 2023

	Valeur nette
31/12/2022	12 626
Changements de périmètre	19
Pertes de valeur	
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	(2)
31/03/2023	12 643

Les goodwill au 31 mars 2023 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2022 sont déterminés de la manière suivante :

	Hasselmann
UGT	Equans
Prix d'acquisition (I)	6 146
Actifs nets acquis hors goodwill : (II)	(160)
Actif non courant	(1 803) ^a
Actif courant	(6 331) ^a
Passif non courant	669
Passif courant	7 305 ^a
Affectation du prix d'acquisition : (III)	(783)
Écarts d'évaluation incorporels	(989)
Écarts d'évaluation corporels	(30)
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	236
Part non acquise (IV)	6
Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)	5 209 ^a
Écarts de conversion	
Goodwill au 31/03/2023	5 209

(a) Les actifs nets acquis comprennent principalement des actifs immobilisés pour 1 341 millions d'euros, des créances clients pour 2 218 millions d'euros et des actifs sur contrats clients pour 2 483 millions d'euros ainsi que des dettes fournisseurs et des passifs sur contrats clients pour respectivement 2 179 millions d'euros et 1 922 millions d'euros.

Le goodwill provisoire lié à l'acquisition d'Equans représente principalement la valeur des synergies payées, les contrats et relations clients futurs, la main d'œuvre et son savoir-faire. Une revue stratégique des actifs acquis a été lancée début 2023 et aucun d'entre eux ne répond aux critères de classement en actifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2023. Il reste inchangé par rapport au 31 décembre 2022, la fin de la période d'allocation du goodwill étant le 30 septembre 2023.

3.1.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

UGT	31/03/2023		31/12/2022	
	Total	Bouygues ou filiales (%)	Total	Bouygues ou filiales (%)
Bouygues Construction ^a	228	100,00	1 160	100,00
Colas ^b	1 560	96,85	1 562	96,85
Equans ^c	6 160	100,00	5 209	100,00
TF1 ^b	1 299	44,70	1 299	44,51
Bouygues Telecom ^b	3 396	90,53	3 396	90,53
TOTAL	12 643		12 626	

(a) goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

(b) goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT

(c) goodwill sur acquisitions réalisées par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau Bouygues SA sur l'UGT. Il comprend depuis le 1^{er} janvier 2023 le goodwill des activités Energies et Services apportées par Bouygues Construction à Equans le 4 janvier 2023 (note 1.1 de l'annexe) qui figurait au 31 décembre 2022 dans les comptes de Bouygues Construction

En l'absence d'indice de perte de valeur, les goodwill comptabilisés au 31 mars 2023 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de dépréciation.

3.2 Coentreprises et entités associées

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées est détaillée par métier en note 11 de l'annexe.

	Valeur nette
31/12/2022	1 686
Quote-part du résultat de la période	15
Écarts de conversion	(1)
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(10)
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	4
Affectation du résultat N-1, distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	48
31/03/2023	1 738

(a) correspond essentiellement à une augmentation de capital réalisée chez Nexloop par Bouygues Telecom pour 49 millions d'euros.

Note 4 Information sur les capitaux propres consolidés

Capital de Bouygues SA

Au 31 mars 2023, le capital social de Bouygues SA est constitué de 374 486 777 actions, d'une valeur nominale d'un euro. Ce capital comprend 2 325 000 actions détenues en propre, dont 500 000 ont été acquises au cours du premier trimestre 2023 pour 16 millions d'euros. Ces actions détenues en propre sont destinées à être annulées.

	31/12/2022	Flux 2023		31/03/2023
		Augmentation	Réduction	
Actions	374 486 777			374 486 777
NOMBRE DE TITRES	374 486 777			374 486 777
Nominal	1 €			1 €
CAPITAL EN EUROS	374 486 777			374 486 777

Note 5 Provisions non courantes et courantes

5.1 Provisions non courantes

	Avantages du personnel ^a	Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^b	Garanties données ^c	Autres provisions non courantes ^d	Total
31/12/2022	788	326	484	652	2 250
Écarts de conversion			2		2
Dotations	26	31	10	11	78
Reprises sur provisions utilisées	(23)	(8)	(9)	(7)	(47)
Reprises sur provisions non utilisées		(1)	(2)	(15)	(18)
Virements de rubriques et autres mouvements	1	(6)		7	2
31/03/2023	792	342	485	648	2 267 *

(a) Avantages du personnel	792
Indemnités de fin de carrière (IFC)	545
Médailles du travail	147
Pensions	100
(b) Litiges, contentieux, réclamations, travaux	342
Provisions sur litiges clients	91
Réclamations sous-traitants	43
Autres litiges de personnel et divers	208
(c) Garanties données	485
Provisions garanties décennales	378
Provisions garanties complémentaires bâtiment génie civil/travaux publics	107
(d) Autres provisions non courantes	648
Provisions risques divers étranger	40
Provisions risques sociétés non contrôlées	132
Démantèlement et remise en état des sites	309
Provisions contrôle organismes sociaux	89
Autres provisions non courantes	78

(e) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 85 millions d'euros au 31/03/2023 et se composent essentiellement de provisions pour garanties données pour 75 millions d'euros et de provisions pour litiges et contentieux pour 8 millions d'euros. Ils sont stables par rapport au 31/12/2022.

5.2 Provisions courantes

Provisions liées à l'exploitation

	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes ^a	Total
31/12/2022	102	473	713	544	1 832
Écarts de conversion			(2)	2	
Dotations	3	61	77	50	191
Reprises sur provisions utilisées	(12)	(33)	(91)	(55)	(191)
Reprises sur provisions non utilisées		(6)	(25)	(3)	(34)
Virements de rubriques et autres mouvements	3	10	9	(2)	20
31/03/2023	96	505	681	536	1 818 ^a

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Bouygues Construction, Colas et Equans. L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Autres provisions courantes :	536
Provisions pour réassurance	46
Provisions pour restructuration	34
Provisions pour remise en état des sites (courant)	39
Provisions courantes diverses	417

(b) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes s'établissent à 140 millions d'euros au 31/03/2023 dont 46 millions d'euros sur les provisions courantes diverses, 61 millions d'euros sur les provisions pour pertes à terminaison, 21 millions d'euros sur les provisions pour risques chantiers travaux et fin de chantiers et 12 millions d'euros sur les provisions garanties données. Une reprise utilisée de 8 millions d'euros a été réalisée sur le premier trimestre 2023.

Note 6 Dettes financières non courantes et courantes

6.1 Répartition des emprunts

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	31/03/2023	31/12/2022	31/03/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	101	785	7 348	7 336
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	302	451	3 501	3 833
Emprunts et dettes financières divers	127	125	411	417
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	530	1 361	11 260	11 586

Les dettes financières non courantes diminuent de 326 millions d'euros. Cette variation s'explique pour l'essentiel par le remboursement chez Bouygues SA de 600 millions d'euros sur le crédit syndiqué dans le cadre du financement d'Equans, compensé par une augmentation des emprunts non courants chez Colas de 249 millions d'euros.

Les dettes financières courantes diminuent de 831 millions d'euros. Cela s'explique principalement par le remboursement chez Bouygues SA de l'emprunt obligataire arrivé à échéance en janvier 2023 pour 700 millions d'euros et une augmentation des dettes courantes chez Bouygues Telecom de 139 millions d'euros.

6.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires comportent une clause de *change of control* (clause de changement de contrôle de Bouygues SA). Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni *covenant* financier ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

Note 7 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2022	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variations des justes valeurs	Autres mouvements	31/03/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 736	(5)	3	(2 331)			3 403
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(418)	7		(154)			(565)
TRESORERIE NETTE (A) *	5 318	2	3	(2 485)			2 838
Dettes financières non courantes	11 586	3		(348) ^b	14	5	11 260
Dettes financières courantes	1 361	(1)		(822) ^b	(2)	(6)	530
Instruments financiers nets	(189)	4		(1) ^b	13		(173)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	12 758	6		(1 171)	25 ^c	(1)	11 617
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)	(7 440)	(4)	3	(1 314)	(25)	1	(8 779)

(a) baisse de la trésorerie nette sur le premier trimestre 2023 de 2 480 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie

(b) flux nets de trésorerie négatifs liés aux opérations de financement du premier trimestre 2023 de 1 171 millions d'euros analysés dans l'état consolidé des flux de trésorerie se décomposant en augmentation de 1 173 millions d'euros et en diminution de 2 344 millions d'euros

(c) dont 11 millions d'euros de variation de juste valeur des swaps de pré-couverture dans le cadre du financement de l'acquisition d'Equans et 13 millions d'euros d'amortissement des frais sur emprunts obligataires

Note 8 Chiffre d'affaires

	1 ^{er} trimestre 2023				1 ^{er} trimestre 2022			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Bouygues Construction	945	1 335	2 280	19	1 335	1 721	3 056	37
Bouygues Immobilier	309	22	331	3	374	25	399	5
Colas	1 286	1 312	2 598	22	1 249	1 147	2 396	29
Equans	1 502	2 880	4 382	36				
TF1	417	55	472	4	486	65	551	7
Bouygues Telecom	1 930		1 930	16	1 789		1 789	22
Bouygues SA et autres	1	13	14		3	10	13	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	6 390	5 617	12 007	100	5 236	2 968	8 204	100

La ventilation du chiffre d'affaires par rubrique et métier figure en note 11 de l'annexe.

La baisse constatée chez Bouygues Construction provient du transfert des activités Energies et Services, désormais consolidées chez Equans (note 1.1 de l'annexe).

Note 9 Résultat opérationnel

	1 ^{er} trimestre	
	2023	2022
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(14)	(77)
Autres produits opérationnels	10	8
Autres charges opérationnelles	(34)	(24)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(38)	(93)

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 11 de l'annexe.

1^{er} trimestre 2023

Les autres charges opérationnelles nettes concernent Bouygues Telecom, Bouygues Construction, Colas, Equans et TF1. Elles s'élèvent à 24 millions d'euros et se composent principalement pour le Groupe de 18 millions d'euros de provisions pour risques et 14 millions d'euros de coûts de restructuration et d'intégration.

Les autres charges opérationnelles se décomposent par métier de la manière suivante :

- 10 millions d'euros de reprises de dépréciations de droits d'utilisation comptabilisées au quatrième trimestre 2022, partiellement compensés par 1 million d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau chez Bouygues Telecom ;
- 18 millions d'euros de provisions pour risques dont 14 millions d'euros de complément sur le litige Centennial à Singapour et 1 million d'euros d'autres charges opérationnelles chez Bouygues Construction ;
- 4 millions d'euros de coûts de restructuration chez Colas ;
- 5 millions d'euros de coûts d'intégration chez Equans ; et
- 5 millions d'euros de coûts relatifs à l'engagement d'une stratégie d'accélération digitale accompagnée d'une optimisation de ressources en 2023 chez TF1.

1^{er} trimestre 2022

Les autres charges opérationnelles nettes concernaient Bouygues Telecom, TF1, Bouygues Construction et Bouygues SA. Elles s'élevaient à 16 millions d'euros et se composaient principalement pour le Groupe de 17 millions d'euros de coûts relatifs au projet de rachat d'Equans.

Les autres charges opérationnelles se décomposaient par métier de la manière suivante :

- 8 millions d'euros de plus-values de cession de data centres, partiellement compensés par 2 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau et 1 million d'euros d'autres charges opérationnelles chez Bouygues Telecom ;
- 3 millions d'euros de coûts relatifs au projet de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez TF1 ;
- 5 millions d'euros de coûts au sein du pôle Energies & Services, chez Bouygues Construction, dans le cadre du projet de rachat d'Equans par Bouygues SA; et
- 13 millions d'euros de coûts relatifs principalement aux projets de rachat d'Equans auprès d'Engie et de rapprochement des activités de TF1 et M6 chez Bouygues SA.

Note 10 Impôt

La charge d'impôt s'élève à 3 millions d'euros au premier trimestre 2023.

	1 ^{er} trimestre	
	2023	2022
PRODUIT / (CHARGE) D'IMPÔT	(3)	27

Le taux effectif d'impôt est de -2 % au premier trimestre 2023, contre 19 % au premier trimestre 2022. Le taux effectif 2023 s'explique principalement par des déficits n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs à l'étranger, il n'est pas représentatif du taux de l'année.

Note 11 Information sectorielle

Pour rappel, les activités énergies et services de Bouygues Construction sont rattachées à Equans depuis début janvier 2023 (note 1.1 de l'annexe), impactant la comparabilité de la contribution de Bouygues Construction entre 2022 et 2023. La contribution de Bouygues Energies et Services chez Bouygues Construction en 2022 est détaillée en fin de note.

Les contributions par métier aux principaux agrégats du Groupe sont les suivantes :

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} TRIMESTRE 2023								
Publicité					341			341
Prestations de services	197	13	143	1 211	128	1 462	58	3 212
Autres produits sur activités de construction	2 091	318	1 974	3 078				7 461
Autre chiffre d'affaires	22		496	109	11	475		1 113
Chiffre d'affaires total	2 310	331	2 613	4 398	480	1 937	58	12 127
Chiffre d'affaires inter-activités	(30)		(15)	(16)	(8)	(7)	(44)	(120)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	2 280	331	2 598	4 382	472	1 930	14	12 007
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	58		(301)	98	40	126	(12)	9
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)			(2)		(1)	(7)	(13)	(23)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	58		(303)	98	39	119	(25)	(14)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	39		(307)	93	34	128	(25)	(38)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées		4	13	6		(9)	1	15
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	24	1	(245)	62	13	65	(54)	(134)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT							
1^{er} TRIMESTRE 2022							
Publicité				377			377
Prestations de services	1 061	12	71	170	1 401	48	2 763
Autres produits sur activités de construction	1 998	387	1 900				4 285
Autre chiffre d'affaires	18		435	14	395		862
Chiffre d'affaires total	3 077	399	2 406	561	1 796	48	8 287
Chiffre d'affaires inter-activités	(21)		(10)	(10)	(7)	(35)	(83)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	3 056	399	2 396	551	1 789	13	8 204
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	85		(291)	61	94	(15)	(66)
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)			(2)	(1)	(7)	(1)	(11)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	85		(293)	60	87	(16)	(77)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	80		(293)	57	92	(29)	(93)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	1	1	7	(7)	(4)	(1)	(3)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	65	(1)	(225)	15	54	(39)	(131)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	58		(303)	98	39	119	(25)	(14)
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(1)		(6)	(3)	(1)	(7)		(18)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	39	2	59	46	69	286	17	518
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	1	6	(5)	(6)	(3)	8	3	4
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(29)	(17)	(20)		(3)	(7)		(76)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} TRIMESTRE 2023	68	(9)	(275)	135	101	399	(5)	414

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	85		(293)		60	87	(16)	(77)
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(2)		(4)		(1)	(7)	(1)	(15)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	46	3	66		93	269	1	478
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(23)	9	(5)		(2)	9	4	(8)
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(22)	(4)	(22)		(3)	(4)		(55)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} TRIMESTRE 2022	84	8	(258)		147	354	(12)	323

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Indicateurs financiers bilan								
31 mars 2023								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	3 191	(250)	(769)	55	468	(2 712)	(8 762)	(8 779)
Indicateurs financiers bilan								
31 décembre 2022								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	3 817	(156)	(292)	(24)	326	(2 303)	(8 808)	(7 440)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	Equans	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers								
1^{er} trimestre 2023								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	105	1	(271)	148	90	396	(42)	427
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	12	(1)	(14)	(62)	(63)	(521)	26	(623)
Remboursement des obligations locatives (III)	(11)	(2)	(39)	(45)	(6)	(41)		(144)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	106	(2)	(324)	41	21	(166)	(16)	(340)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES	(513)	(92)	(132)	(138)	132	(170)	94	(819)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers							
1 ^{er} trimestre 2022							
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	130	2	(262)	131	377	(46)	332
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(7)	0	(13)	(66)	(492)		(578)
Remboursement des obligations locatives (III)	(17)	(2)	(33)	(6)	(41)		(99)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	106	0	(308)	59	(156)	(46)	(345)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES							
	(764)	(155)	(213)	132	(27)	11	(1 016)

La contribution de Bouygues Energies et Services au métier Bouygues Construction en 2022 sur les principaux agrégats est la suivante :

	1 ^{er} trimestre 2022
COMPTE DE RÉSULTAT	
Chiffre d'affaires total	898
Chiffre d'affaires inter-activités	(10)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES	888
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	27
Autres produits opérationnels	
Autres charges opérationnelles	(5)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	22
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	16
	31/12/2022
BILAN	
ENDETTEMENT FINANCIER NET/EXCÉDENT FINANCIER NET	205

Note 12 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2022.

Note 13 Informations sur les parties liées

Les natures des transactions avec les parties liées n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2022.